

**PROVINCE
DE
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**

**COMMUNE
DE
4610 – BEYNE-HEUSAY**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 janvier 2019.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Didier HENROTTIN, Bourgmestre-Président ;
Moreno INTROVIGNE, Isabelle CAPPÀ, Corinne ABRAHAM-SUTERA,
Freddy LECLERCQ, Echevins ;
Jean-Louis MARNEFFE, Richard MACZUREK, Frédéric TOOTH, Marie Rose JACQUEMIN,
Annick GRANDJEAN, Serge FRANCOTTE, Sylvia CANEVE, Véronique DE CLERCK,
Christine PARMENTIER-ALLELYN, Mireille GEHOULET, Christian GRAVA, Cédric
KEMPENEERS, David TREMBLOY, Marie-Josée LOMBARDO, Frédéric FONTAINE,
Jean-François WILKET, Salvatore LO BUE, Membres ;
Alessandra BUDIN, Présidente du C.P.A.S. ;
Marc HOTERMANS, Directeur général.

Objet : Déclaration de politique communale.

La séance est publique.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1123-27 § 2 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le projet de déclaration de politique générale, tel qu'il est repris ci-dessous, a été préalablement communiqué aux groupes politiques du conseil et lu par Monsieur le Bourgmestre en la séance de ce jour ;

A. Déclaration de politique communale du Collège de Beyne-Heusay pour la mandature 2019-2024

I. Préambule

Même si la majorité sortante a été reconduite, cette nouvelle législature est source de nombreux changements.

En effet, les équipes ont été profondément remaniées :

- Le Collège communal accueille deux nouveaux membres féminins permettant une parité parfaite « femmes - hommes ».
- M. Henrottin a succédé à M. Cappa au poste de Bourgmestre.
- Le Conseil communal accueille 10 nouveaux membres sur 23, tous groupes confondus.
- La majorité socialiste intègre, à elle seule, 5 nouveaux membres sur 12 et compte, là aussi, autant de femmes que d'hommes.

Au sein de notre Administration, une page importante se tourne également puisque M. Coenen, notre Directeur général depuis plus de 30 ans, a choisi de prendre une retraite bien méritée et est remplacé par M. Hotermans.

**PROVINCE
DE
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**

**COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY**

Il n'y a cependant pas de raison pour que ces multiples changements de têtes soient synonymes de révolution en matière de mode de gestion. En effet, le programme le plus crédible est celui qui prend appui sur le bilan positif d'une gestion réaliste, mais bienveillante, au service de l'ensemble des citoyens.

Etant particulièrement fiers du bilan de la politique de proximité menée au cours de la législature passée, nous n'ambitionnons pas d'entreprendre des actions impayables, mais plutôt de veiller au bien-être de nos concitoyens en menant des actions à la mesure de nos possibilités financières.

Les politiques menées actuellement à d'autres niveaux de pouvoir ont, de notre point de vue, des conséquences dévastatrices sur l'ensemble de la population et, plus particulièrement, sur les plus démunis en termes de diminution du pouvoir d'achat, d'accès aux soins de santé ou de droit à la pension pour ne citer que ceux-là.

En tant que responsables politiques locaux, nous ne pouvons pas accepter, ni même envisager, que nos concitoyens soient aussi les victimes d'actions démesurées qui pourraient inmanquablement se traduire par une augmentation des taxes communales. Nous mettrons tout en œuvre afin d'éviter, autant que faire se peut, d'encore pénaliser davantage notre population beynoïse.

Notre déclaration s'inscrit donc dans la continuité des principes de saine gestion qui ont guidé notre action depuis de nombreuses années au bénéfice des citoyens de Beyne-Heusay, mais cela ne nous empêche pas, toujours dans l'intérêt des Beynois, d'envisager de nouvelles actions.

II. Maintien de finances saines et maîtrisées

Les effets de la crise économique et financière de 2008 perdurent encore aujourd'hui. La population est impactée, mais également les finances communales. En effet, celles-ci ne peuvent plus compter sur des dividendes aussi élevés que par le passé.

De plus, comme mentionné ci-avant, la mise en œuvre du Tax Shift (décision fédérale) a des répercussions importantes au niveau communal. Ainsi, en 2019, l'impact sur le budget ordinaire sera de l'ordre de 200.000 € par rapport à l'exercice 2018.

Grâce à la politique menée au fil des législatures qui précèdent, Beyne-Heusay bénéficie de réserves financières que le Collège souhaite préserver en développant une politique de cofinancements résultant de la recherche de subsides publics de toute provenance, de partenariats à nouer avec d'autres organismes publics, voire de partenariats « public-privé ».

Une autre volonté de la majorité est de ne pas avoir recours à une augmentation globale de la pression fiscale sur les citoyens.

Nous veillerons également à poursuivre la mise en œuvre d'économies d'échelles. C'est dans cette optique que la gestion des synergies entre la commune et le C.P.A.S. a été clairement identifiée parmi les attributions au sein du Collège.

Enfin, un plan d'optimisation des coûts sera envisagé avec l'ensemble des responsables de l'administration afin d'identifier des pistes de réduction des frais de fonctionnement.

III. Cadre de vie et propreté : une priorité dans tous les quartiers !

Se débarrasser de ses déchets de manière « sauvage » n'est pas sans conséquence ! Ceux-ci dégradent nos paysages, polluent l'air, les sols et les eaux. De plus, leur ramassage par nos ouvriers communaux représente un coût non négligeable pour la commune et donc pour le citoyen.

**PROVINCE
DE
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**

**COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY**

Pourtant, à force d'être très régulièrement interpellés, nous ne pouvons que constater que la majorité de nos citoyens aimerait vivre dans un environnement propre.

Les moyens humains du service des travaux étant insuffisants pour assurer et maintenir la propreté des espaces publics, la commune doit faire appel à la population et organiser une mobilisation générale. Des opérations de ramassages doivent être organisées chaque année en collaboration avec les comités de quartier, les associations, les écoles, ...

Des campagnes d'information devront également être organisées afin de sensibiliser l'ensemble des citoyens à la propreté publique.

Néanmoins, la crasse générant la crasse, la majorité veillera à accélérer le ramassage des déchets sauvages ainsi que la fréquence de collecte des poubelles publiques.

Par ailleurs, la majorité adhère à l'idée de tenter de réduire notre moyenne annuelle relativement élevée de production de déchets, s'élevant actuellement à 278 kg par habitant. Plusieurs pistes seront explorées :

- Containers pour déchets organiques sur base volontaire.
- Mise à disposition de containers dans les quartiers.
- Compostage collectif.
- Adhésion à la Ressourcerie du Pays de Liège.
- Collecte des canettes abandonnées (projet-pilote en cours dans 24 communes wallonnes).

Enfin, nous souhaitons proposer l'organisation d'un concours intitulé « Beyne-Heusay, commune propre, verte et fleurie » récompensant, dans différentes catégories, les citoyens et associations participant de manière significative à l'amélioration de notre cadre de vie.

IV. Sécurité et bien-être de tous

La sécurité, à l'instar de la propreté, constitue une des préoccupations principales des citoyens. Pour y répondre, en partenariat avec le Chef de la Zone de Police, il convient d'assurer la mise en œuvre de mesures sur le terrain comme :

- la promotion d'une police de proximité présente sur le terrain, malgré les difficultés rencontrées par la Zone de Police, débordée par les tâches administratives et manquant de moyens et d'effectifs. L'objectif serait de voir assumées les tâches suivantes :
 - la sensibilisation du public à la sécurité et la prévention de la criminalité au moyen de folders, de séances d'information, ...
 - l'information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité.
 - le signalement aux services compétents des problèmes de sécurité d'environnement et de voirie.
 - l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du Code de la route.
 - l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées.
 - la constatation d'infractions aux règlements communaux (SAC).
 - l'exercice d'une surveillance lors d'événements ou d'activités organisés par la commune ou une autre autorité publique.
- la prévention et la lutte contre les incivilités quotidiennes (traque des casseurs qui agissent en toute impunité, utilisation, voire multiplication, des caméras de surveillance, ...)

PROVINCE
DE
LIEGE

ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE

COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY

- l'amélioration de la sécurité routière, notamment aux abords des écoles.

Egouttage - réponse aux problèmes d'inondations sur l'ensemble du territoire communal

Les pluies diluviennes et les dégâts qu'elles ont causés le 1^{er} juin 2018 sont encore dans toutes les mémoires. Quand la nature se déchaîne à ce point, ce qui est malheureusement de plus en plus fréquent, nous ne pouvons pas grand-chose.

Cependant, des gestionnaires responsables doivent tout mettre en œuvre pour tenter de limiter les conséquences de ces orages violents.

Nous veillerons donc à la concrétisation des projets en cours :

- Bassin d'orage souterrain à construire sur le site « Bigmat » dans le cadre d'un cofinancement « Commune - A.I.D.E./S.P.G.E. - S.P.W./SOFICO ».
- Contournement, par fonçage, d'un égout cassé à plusieurs mètres de profondeur, en aval du Trou du Renard.
- Collaboration active avec l'A.I.D.E. sur base de l'étude diagnostique du bassin hydrographique de l'exutoire du ruisseau des Moulins qui couvre le territoire de 4 communes (Liège, Beyne-Heusay, Fléron et Blegny). Cette étude est en cours et est financée par la S.P.G.E. (150 000 €).
- Volonté ferme de voir la Province entretenir régulièrement le ruisseau des Moulins.
- Commande d'une nouvelle hydrocureuse destinée à améliorer le nettoyage des avaloirs (marché en cours).

VI. Travaux de voiries - réaménagement des places - bâtiments publics - édifices de culte

L'aménagement urbain participe à l'attractivité générale de notre commune. A titre d'exemple, la rénovation de la N3 a redonné, à cet axe principal, un lustre que les citoyens apprécient. Dans ce cas précis, c'est le Service public de Wallonie qui a géré et financé ces travaux à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Au cours de la législature passée, la commune a investi annuellement 250 000 €, sur fonds propres, pour entretenir ses voiries (schlammages, raclages-poses, ...). Notre volonté est de poursuivre cette dynamique.

Par ailleurs, depuis 2013, le Plan d'Investissement Communal constitue un nouveau mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux. Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville a, en effet, élaboré un décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles d'une durée désormais identique, soit 3 ans (2019-2021 et 2022-2024).

Pour rappel, les deux projets couverts par le Fonds d'Investissement Communal dans le cadre de la législature précédente sont les rénovations du quartier Vieux Thier, qui s'achève, et de la rue des Moulins (marché attribué et exécution dès 2019).

Le 11 décembre 2018, nous apprenions qu'une enveloppe de 504.130,32 € avait été allouée pour les années 2019 à 2021 à la commune de Beyne-Heusay. Cette enveloppe couvre 60 % des travaux subsidiés.

Dans le cadre de la législature 2018-2024, la majorité actuelle propose entre autres :

- qu'une attention particulière soit accordée au réaménagement des places Edmond Rigo, Ferrer, du Baty, de Queue-du-Bois et de Bellaire,

**PROVINCE
DE
LIEGE**
**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**
**COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY**

- d'étudier l'intégration d'aires de jeux sur ces places tout en veillant à l'encadrement nécessaire et en évitant au maximum les nuisances pour les riverains,
- d'envisager, en collaboration avec Intradel, l'installation de bulles à verre enterrées plus esthétiques, moins bruyantes et entraînant une diminution des dépôts sauvages,
- d'entreprendre les études et concertations relatives à l'avenir des édifices de culte,
- de consacrer son attention à la revitalisation de propriétés communales (ancienne école de Queue-du-Bois et bâtiment d'entrée de la salle Amicale-Concorde en particulier),
- de résoudre le problème d'égouttage dans la rue Hubert Delfosse à Queue-du-Bois,
- de réaménager les rues de la Chenaie à Bellaire, Trou du Renard et Lucie Dejardin à Beyne-Heusay,
- de concrétiser le projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du hall omnisports (nouveau marché d'études attribué - subside théorique « infrasports » de 75 %) et de façon générale, le collège s'engage à investir dans des projets qui visent à diminuer la consommation énergétique,
- de suivre de près, même si c'est la Wallonie qui en a la maîtrise, la mise en œuvre du projet d'assainissement du site « ALVI » à Queue-du-Bois (démolition et clôture du site espérées en 2019, nouvelles études relatives à la contamination des sols, projet d'assainissement, démolition de la dalle et assainissement définitif du site).

VII. Maîtrise de l'urbanisation

La maîtrise de l'urbanisation tout en respectant le droit légitime de construire sur des terrains situés en zone d'habitat et étant donc destinés à cela constitue un véritable défi.

La majorité veillera à favoriser un développement harmonieux en maîtrisant les gabarits, la densité et les risques d'inondation tout en maintenant la mobilité et la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, une charte en faveur de la mixité sociale et urbaine pourrait être proposée. Les objectifs seraient notamment :

- De construire prioritairement à proximité des noyaux d'habitat bénéficiant de commerces de proximité, d'équipements communautaires et de services et étant desservis par les transports en commun
- De favoriser la mixité sociale
- De mettre du logement à usage public à disposition du C.P.A.S. ou du Foyer de la Région de Fléron au travers de conventions de location de longue durée, de vente à un tarif limité, voire de cession à titre gratuit pour les plus importants programmes d'urbanisation
- De veiller à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

VIII. Regroupement des services communaux et du CPAS - pôle de services aux citoyens

Les travaux de désamiantage, de démolition et d'assainissement du site de l'ancien lycée se sont achevés fin 2015. L'étape suivante consiste en la concrétisation du vaste projet envisagé sur ce site, à savoir la construction :

- D'une infrastructure centralisant les services communaux et du C.P.A.S.

**PROVINCE
DE
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**

**COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY**

- D'un pôle « emploi » (maison de l'emploi, A.L.E., espace public numérique et centre de télétravail).
- D'une crèche d'une capacité de 36 enfants et d'une halte-garderie en synergie avec le pôle emploi.

Evidemment, le bouclage financier semble difficile sans subsides. Un essai a été tenté dans le cadre de la programmation Feder 2014-2020, mais le Gouvernement wallon a choisi de concentrer les moyens sur les pôles urbains et n'a pas retenu ce projet.

Par contre, c'est vraisemblablement cette publicité autour de notre projet qui nous a permis d'obtenir une aide substantielle à l'acquisition dans le cadre l'appel à projets lancé par Liège Europe Métropole concernant le financement des projets supra-communaux.

Nous nous devons, dès à présent, d'être à l'affût et prêts à introduire un dossier dans le cadre de tout nouvel appel à projets qui pourrait concerner, en tout ou partie, ce dossier primordial. Pour information, les projets de la même veine, développés ces dernières années à Seraing, Herstal ou Wanze, l'ont été grâce à un mécanisme de financement alternatif des bâtiments publics supporté par la Wallonie.

Cependant, pour que le projet séduise et ait une chance d'être retenu lorsque l'opportunité se présentera, nous nous devons d'investir, dès à présent, dans l'affinement de la programmation et dans la définition de l'architecture que nous souhaitons voir se développer. Des contacts ont été établis en ce sens avec le Service technique provincial qui pourrait, à titre gratuit dans le cadre de la supracommunalité, réaliser l'ensemble des études.

Une autre piste consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité d'un marché portant sur :

- L'étude du projet.
- La construction des infrastructures.
- Leur maintenance, durant 15 ou 20 ans, de manière à assurer la qualité des techniques mises en œuvre.
- Leur financement éventuel.
- La possibilité, afin d'alléger la note, de permettre à l'adjudicataire de développer son propre projet sur le site (une résidence service par exemple).
- La cession, à l'adjudicataire, de tous les sites libérés après déménagement.

Au-delà de l'importance financière que revêt cet investissement, dans un optique long terme, celui-ci s'inscrit pleinement dans un programme d'optimisation des coûts de fonctionnement puisqu'il permettra, grâce aux matériaux utilisés, des économies d'énergie mais aussi une rationalisation du matériel, une optimisation de l'organisation et ce, toujours dans le but ultime de servir au mieux nos citoyens.

IX. Financement des investissements

Si l'objectif légitime est de continuer à gérer les finances communales de façon rigoureuse et efficace, nous devons avoir l'ambition de développer des projets utiles au bien-être de la population et des services communaux. Nous pensons dès lors qu'il est utile de développer une vision prospective des finances et établir un plan pluriannuel (plan stratégique).

Les moyens financiers propres et les subsides traditionnels ne suffisent pas pour couvrir l'ensemble des projets de rénovation et d'entretien des infrastructures. La majorité doit donc poursuivre son effort dans l'élaboration de projets et la recherche de subsides (Feder, financements alternatifs, revitalisation urbaine, ...) ou de partenaires privés.

X. En matière sociale

La commune de Beyne-Heusay a une tradition forte de soutien aux actions sociales. Dès lors, nous pensons qu'il convient de maintenir la collaboration avec le C.P.A.S. dans les matières suivantes :

- la réinsertion socioprofessionnelle qui restera une priorité ;
- le maintien et le développement des services de proximité tels que les aides aux ménages et aux petits travaux, la distribution de repas chauds à domicile, le lavoir social, le déplacement des personnes âgées ou à mobilité réduite, ... ;
- l'accueil des demandeurs d'asile (via les I.L.A.) ;
- les audits énergétiques aux plus démunis ;
- les ateliers « formations » relatifs à la maîtrise énergétique ;
- l'organisation tout prochainement d'un salon consacré à l'énergie et au logement ;
- l'aide pour les enfants socialement et culturellement fragilisés présentant des retards scolaires (via l'école de devoirs « Tremplin » et l'A.M.O. « Arkadas ») ;
- le soutien aux personnes qui rencontrent des problèmes de surendettement (via le service de médiation de dettes et le règlement collectif de dettes).

Tout ceci en veillant à la rationalisation, si possible, des services et au développement de synergies et d'économies d'échelles avec les acteurs communaux et autres.

La majorité veillera également à :

- Accorder une attention particulière aux seniors, qui se traduit par exemple par une politique locale de soutien au développement de leur vie associative (activités gratuites comme le théâtre, des dîners, des initiations à la pétanque, des fêtes pour les 80 ans, 90 ans, noces d'or, de diamant et de brillant).
- Poursuivre une politique communale de logement avec :
 - le développement du logement public, facteur de mixité sociale, via les plans d'ancrage communaux ;
 - l'aménagement et la mise à disposition de logements d'insertion et de transits ;
 - le soutien aux initiatives de résidences-services.

XI. Commerce et développement économique

La configuration de notre territoire communal n'est pas compatible avec la création de centres commerciaux et l'implantation de grandes enseignes.

Par contre, le commerce de proximité doit permettre aux citoyens beynoïses de trouver la majorité de ce dont ils ont besoin, au quotidien, à proximité de chez eux. Les commerces locaux participent au dynamisme de notre commune et constituent un lieu privilégié de rencontre des citoyens.

Enfin, leur présence permet de limiter les déplacements en voiture, donc de préserver l'environnement et de gagner du temps.

Seuls les villages de Moulins-sous-Fléron et Bellaire sont manifestement moins bien pourvus.

Il convient dès lors de tout mettre en œuvre pour :

- Redynamiser le commerce en étroite concertation avec les commerçants de notre commune.
- Créer une structure destinée à soutenir les commerçants dans le développement de leurs projets.
- Privilégier l'économie locale en s'opposant à tout projet de développement commercial « hors échelle ».

**PROVINCE
DE
LIEGE**

**ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE**

**COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY**

- Créer des chèques-commerces en vue de soutenir, de façon concrète, le commerce de proximité (chèques distribués par la commune à la population en guise de prime de naissance, à l'occasion des noces d'or, ...).

XII. Mobilité douce

La mobilité et particulièrement la mobilité douce (vélo, marche à pied,...) ne constituent plus une mode mais une vraie nécessité dans la manière de penser le développement de nos villes et communes.

Le développement de l'assistance électrique sur les vélos va sans doute nous permettre de pallier rapidement à la problématique liée à une grande quantité de rues en forte pentes sur notre territoire.

Nous devons donc veiller à l'intégration des modes de déplacements doux dans les aménagements urbains. Nous veillerons également à assurer une consultation citoyenne dans le cadre d'études de mobilité dans les quartiers.

XIII. Politique culturelle

Source de loisirs et d'éducation permanente, la culture est un vecteur essentiel d'intégration et d'humanisation, mais aussi de développement local. L'aide financière et logistique aux troupes, écoles et associations locales à caractère culturel sera dès lors poursuivie, de même que :

- La gestion en bon père de famille des infrastructures culturelles et de loisirs.
- Les cours dispensés par l'académie de musique.
- La gratuité des salles communales pour les projets culturels.
- La dynamique au sein des bibliothèques de Beyne-Heusay et Queue-du-Bois.
- Les activités organisées par le Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) : couture, tricot, aquarelle, dessin, écriture, art floral, etc.
- Le lien avec la maison du tourisme de Liège.
- Le jumelage avec la commune de Wasquehal, située à proximité de Lille, et la concrétisation d'activités communes.

Une attention particulière sera également consacrée à la promotion des activités culturelles décentralisées dans les quartiers et les villages. Nous veillerons aussi à l'accroissement et à la structuration de l'aide aux comités des fêtes et de quartiers et soutiendrons la redynamisation des fêtes locales.

Nos autres priorités en matière de culture sont :

- L'aménagement des infrastructures culturelles aux fins d'accroître l'accueil du public autant que des artistes prestataires et de leurs organisateurs.
- La recherche, à plus long terme, de moyens d'obtenir l'agrément et/ou le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les actions culturelles.
- Le développement d'un partenariat entre l'enseignement communal et les acteurs culturels.

XIV. Enfance et jeunesse

L'épanouissement personnel d'un individu débute dès son plus jeune âge. Son environnement et sa formation scolaire constituent des éléments déterminants pour son futur.

C'est pourquoi, à Beyne-Heusay, une attention particulière continuera à être portée :

- A la petite enfance (avec l'A.S.B.L. « La Ronde enfantine »).

- A l'éducation (deux groupes scolaires « Bellaire - Queue-du Bois - Ferrer » et « Beyne-Heusay - Fayembois », ainsi que l'école de devoirs).
- Aux activités en dehors des cours (plaines de vacances, stages variés, encadrement par nos éducateurs de rue et aide aux mouvements de jeunesse).
- A la recherche de synergies en vue d'optimiser l'accueil extra-scolaire.

V. Le sport, une longueur d'avance

Le sport représente, lui aussi, un vecteur de sociabilisation, d'épanouissement et de bien-être. Il doit continuer à faire l'objet d'initiatives volontaristes au travers :

- Des 37 clubs sportifs qui bénéficient de la gratuité des salles communales.
- D'infrastructures sportives adaptées aux différentes disciplines - hall omnisports, basket, football, hall de pétanque « La Moisson », tennis de table, handball, etc.
- D'animations ponctuelles comme le jogging interscolaire des 4 communes, les courses cyclistes, le jogging annuel qui fait partie du challenge de la Province de Liège.
- Du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) qui organise des sessions de « Je cours pour ma forme », des cours de gym douce et de badminton pour les 50 ans et plus.
- De la collaboration avec l'Académie Provinciale des sports pour permettre aux 6/12 ans de découvrir un sport.
- De la remise de trophées sportifs par l'Echevin des sports.
- De l'encadrement des joggeurs par RDV Run.

XVI. L'Enseignement

Avec les enseignants, nous rechercherons des projets pédagogiques attractifs et s'inscrivant dans une volonté d'éducation à la citoyenneté, à la diversité et à l'inclusion.

Nous examinerons aussi la possibilité de développer d'autres méthodes d'enseignement, plus collaboratives et responsabilisantes pour l'enfant. Celles-ci visant à développer les multiples formes d'intelligence et la flexibilité nécessaires à une intégration concluante dans un monde professionnel en constante évolution.

XVII. Le personnel et le bien-être au travail

Afin de livrer un service de qualité à nos citoyens, un levier essentiel dont nous avons besoin est notre personnel.

Il est donc important que celui-ci soit motivé, impliqué, responsabilisé, qualifié et heureux dans son environnement de travail afin d'y contribuer au mieux.

C'est pourquoi, le pouvoir politique, en collaboration avec le Directeur général et le conseiller en prévention, appuiera, entre autres, le management participatif en tenant compte du profil de personnalité de chacun, favorisera une approche « coach » tant au niveau des responsables que des pairs.

Ainsi, les collaborateurs pourront développer d'autres compétences utiles dans l'exercice de leur fonction. Par ailleurs, des entretiens individuels réguliers seront organisés afin de définir les objectifs de chacun et évaluer dans quelle mesure ils sont atteints. Ces entretiens seront, avant tout, un lieu de discussion constructive permettant également l'identification de points de blocage ou de conflits éventuels et surtout, le cas échéant, d'actions concrètes pour y remédier.

En sus, nous tenons à disposer d'une organisation du travail efficiente tout en garantissant un équilibre entre vie privée et vie professionnelle à nos travailleurs.

PROVINCE
DE
LIEGE
—
ARRONDISSEMENT
DE
LIEGE
—
COMMUNE
DE
BEYNE-HEUSAY
—

XVIII. Conclusion

Au-delà des actions immédiates, la majorité a eu l'ambition de se doter des moyens d'une vision à long terme qui confirme sa volonté d'inscrire l'avenir au cœur du présent.

Le programme stratégique transversal qui découlera de la présente déclaration de politique communale mobilisera, pour la législature 2018-2024, l'ensemble des services communaux, des acteurs locaux et de la population autour de cette ambition et de cette ferme volonté de construire l'avenir de Beyne-Heusay.

Par 12 voix POUR (PS) et 11 ABSTENTIONS (cdH/Ecolo+ et Ensemble),

APPROUVE la déclaration de politique communale du collège pour la mandature 2019-2024.

La déclaration sera publiée conformément aux dispositions prévues par l'article L 1133-1 du Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et sera mise en ligne sur le site Internet communal.

Le Directeur général,



PAR LE CONSEIL :

Le Bourgmestre,

